

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/VI-07

**PLATE FORME DEPARTEMENTALE A VOCATION
LOGISTIQUE**

—

I. Le Syndicat Mixte :

Par délibération du 19 décembre 2007 notre Assemblée a approuvé, à l'unanimité, les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plate-forme logistique départementale développée sur les communes de Montbartier, Labastide-Saint-Pierre et Campsas.

Depuis notre délibération des Orientations Budgétaires 2008, les communes concernées par l'aménagement et le développement de cette zone d'activité ont, ou vont, délibéré sur ces statuts :

- la commune de Campsas les a approuvés le 19 décembre 2007,
- la commune de Labastide-Saint-Pierre les a approuvés le 21 décembre 2007,
- la commune de Montbartier va délibérer.

L'ensemble de ces délibérations concordantes permettra, le moment venu, la constitution du Syndicat Mixte selon les articles L.5721-1 et suivants du CGCT.

Comme présenté lors des Orientations Budgétaires 2008, je vous rappelle que le Syndicat Mixte se compose, à parité, de représentants des trois communes concernées (6 soit 2 par commune) et de 6 représentants du Conseil Général.

II. dossier de création de ZAC

A ce jour, **l'ensemble des études** relatives au dossier de création de la zone d'aménagement concerté **est réalisé**. Ce dossier se compose principalement de l'étude d'impact et du Dossier loi sur l'eau. Ces études feront prochainement l'objet d'une présentation auprès du Comité Consultatif Environnemental.

Comme je vous l'indiquais lors des Orientations Budgétaires 2008, l'ensemble des démarches, engagé par le Conseil Général et l'ADE82, sera **poursuivi, dès sa création, par le Syndicat Mixte** qui aura pour objet, d'une part, d'assurer la mise en oeuvre des études, et d'autre part, d'assurer la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération.

A ce titre, la poursuite des démarches administratives, notamment le dépôt du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en Préfecture, sera effectué par le Syndicat Mixte, une fois que ce dernier aura constitué son bureau.

Par ailleurs, dès la constitution du syndicat mixte, l'ensemble des éléments relatifs aux études et aux démarches engagées, notamment sur le plan de la faisabilité et sur le plan administratif, sera transféré par le Conseil Général au dit Syndicat.

III. Concertation

Je vous rappelle que sur ce dossier, l'information est continue, notamment par le biais de réunions publiques ou du site internet de l'Agence de Développement Economique, afin de préciser les caractéristiques du projet et de sa mise en oeuvre.

L'A.D.E.82 a également **assuré une permanence** sur chacune des communes concernées afin d'informer la population sur l'avancée des études et des démarches engagées, et aussi, pour répondre aux diverses questions de la population sur ce projet.

Pour l'année 2008, l'ensemble de ces actions de concertation sera reconduit et renforcé, notamment sur l'aspect de la présentation du déroulé du projet.

La concertation engagée, notamment avec les représentants des associations locales, réunis au sein du Comité Consultatif Environnemental, sera poursuivie afin de pleinement prendre en considération les enjeux locaux en terme d'aménagement et d'insertion du projet dans son environnement.

IV . Développement de la Zone d'Activité

Actuellement, la SAFER-SOGAP, mandatée par le Conseil Général, procède aux négociations foncières nécessaires au démarrage des premiers travaux d'aménagement et de voirie sur la zone.

De plus dans le cadre de l'aménagement de cette zone et afin de renforcer son attractivité, il est également prévu un raccordement en fibre optique au réseau départemental. Le rapport spécifique sur le Haut-Débit intègre cette desserte.

A l'heure actuelle, l'étude d'impact de cette zone sur l'environnement a été entièrement réalisée et vous est communiquée en annexe du présent rapport. Elle intègre l'enjeu environnemental comme une préoccupation majeure.

C'est sur cette base que, lors de la réalisation des travaux, nous pourrons respecter, au mieux, la faune et la flore présente dans ce secteur, prendre en compte les impacts sur l'eau et, bien entendu, satisfaire aux attentes exprimées par la population locale.

En 2008, dans le cadre du démarrage de l'aménagement et de la commercialisation de cette zone, un appel à candidature sera réalisé afin de détacher un lot de 50 à 100 Ha pour développer un parc d'activité logistique en liaison avec un opérateur de cette filière.

Cette démarche partenariale avec un opérateur de la logistique permettra dès le départ de lancer la zone d'activité dans des conditions optimales puisque cet opérateur portera en totalité l'aménagement de ces 50 à 100 Ha.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande de prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la poursuite des études de faisabilité de la plate-forme logistique départementale, ainsi que de la restitution de l'étude d'impact par l'Agence de développement économique.

Acte donné.

Le Président,